

RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

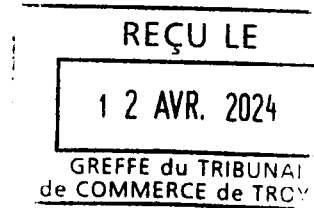
Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00063
Numéro SIREN : 403 892 987
Nom ou dénomination : 1ER MAI MEDICAL SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 2198

1ER MAI MEDICAL SERVICE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, rue du Labourat
ZI des Ecrevolles
10000 TROYES
403 892 987 RCS TROYES



DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 45 714,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 45 714,10 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 016 476,15 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le gérant
Michel EGGER



1986 B 63

202412198

1ER MAI MEDICAL SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, rue du Labourat
ZI des Ecrevolles
10000 TROYES
403 892 987 RCS TROYES

PROCURATION

Je soussigné Michel EGGER, demeurant 17 rue du Chapeau Rouge 10300 STE SAVINE,

Agissant en qualité de gérant de la société 1ER MAI MEDICAL SERVICE,

Donne par les présentes pouvoir à :

Cabinet Eric MAËRTE

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Expert de Justice

37, avenue Pasteur - BP 29 - 10901 TROYES CEDEX 9
Tél : 03.25.81.44.66 - Fax : 03.25.80.91.42
Email : secretarial@cabinet-maerte.fr
SIRET : 407 785 799 00039 - APE : 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 05 407 785 799

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à TROYES
Le 30 mars 2024

Michel EGGER



Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 2 rue du Labourat 10000 TROYES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 0 3 8 9 2 9 8 7 0 0 0 2 1			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N. clos le. 30/09/2023	N-1 30/09/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	28 034	28 034		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC	178 304	178 304		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 281 819	1 010 611	271 208	255 288
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	602 756	494 907	107 849	43 634
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	54 850		54 850	54 850	
	Créances rattachées à des participations	BE	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG	900		900	3 150	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	12 304		12 304	12 304		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 158 966	1 711 855	447 111	369 226	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	482 252		482 252	493 231
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				2 595	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	273 464	377	273 087	381 854
		Autres créances (3)	BZ	CA	36 836		36 836	52 565
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	260 782		260 782	182 626	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	39 374		39 374	30 349	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 092 708	377	1 092 331	1 143 220	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	IA	3 251 674	1 712 233	1 539 442	1 512 446	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	900	(3) Part à plus d'un an :	CR	2 406	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	970 762	886 311	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 714	84 451	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 126 476	1 080 762	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	78 584	5 239	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	5 730	23 926	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 603	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	160 805	222 667	
	Dettes fiscales et sociales	DY	158 038	164 875	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 808	12 374	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC				
TOTAL (IV)	EC	412 966	431 684		
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 539 442	1 512 446		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	356 797	429 081	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUIT DE CESSION D'IMMOS		6 887
VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	4 159	
AMENDES	35	
Totalisation	4 194	6 887

Désignation de l'entreprise		EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				Consecutives a une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	28 034	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	178 304	KQ		KR				
			M3		KS	1 218 421	KT		KU	91 803			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants			KV	348 204	KW		KX				
					KY	84 974	KZ		LA	85 791			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			LB	80 193	LC		LD	3 776			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG				
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ					
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		LM					
	Avances et acomptes			LN	1 910 095	LO		LP	181 370				
TOTAL III													
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T					
	Autres participations			8U	54 850	8V		8W					
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15 454	1U		1V	900				
	TOTAL IV			LQ	70 304	LR		LS	900				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	2 008 433	ØH		ØJ	182 270					
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	28 034	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencets et am des constructions	Dont Composants			IS		MG		MH	178 304	MI		
					IT		MJ	28 404	MK	1 281 819	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	348 204	MO			
		Matériel de transport		IV		MP	182	MQ	170 583	MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	83 969	MU				
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG	28 586	NH	2 062 879	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	54 850	ØZ				
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 150	2F	13 204	2G				
	TOTAL IV		I3		NJ	3 150	NK	68 054	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	31 736	ØL	2 158 966	ØM					

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **3|0|0|9|2|0|2|3**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURL 1ER MAI MEDICAL SERVICE**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFCITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : EURL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	28 034	PF		PG		PH	28 034
TOTAL I		RK	28 034	RM		RN		RO	28 034
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	178 304	PW		PX		PY	178 304
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	963 133	QA	74 874	QB	27 396	QC	1 010 611
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	340 606	QE	1 951	QF		QG	342 557
	Matériel de transport	QH	64 672	QI	15 970	QJ	182	QK	80 461
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 458	QM	7 431	QN		QO	71 889
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 611 173	QV	100 226	QW	27 577	QX	1 683 822
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 639 207	ØP	100 226	ØQ	27 577	ØR	1 711 855
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	486 6U	6V	108 6W	377
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	486 TY	108 TZ	377 UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	486 UB	108 UC	377 UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		108 UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	900	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	12 304	UV	UW	12 304	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	448		448		
	Autres créances clients		UX	273 016	273 016			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour de- préciation antérieure- ment constituée * UQ)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 958		1 958		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	19 698	19 698		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 309	3 309		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	11 871	11 871			
	Charges constatées d'avance		VS	39 374	39 374			
	TOTAUX			VT	362 877	VU	348 168	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	3 150				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	78 584	22 416	56 168		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	160 805	160 805				
Personnel et comptes rattachés		8C	74 536	74 536				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 786	57 786				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 493	15 493			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 224	10 224			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	5 730	5 730				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 808	9 808				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	412 966	VZ	356 797	56 168	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	80 432	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	5 730
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 087	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092023				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	45 714	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 916	XE		6 916	
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités		WJ	35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	11 351	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIER ET Imposition différée	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme								
				- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		1 152		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	65 168	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										I6	
Mesures d'Inclination	Majoration d'amortissement *										WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)		PB		
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art. 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		65 168		
						déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		65 168		
								XO		0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2023

Libellé	Montant
MECENAT	1 152
Totalisation	1 152

Désignation de l'entreprise EURL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	79 527	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
Cf. Détail des charges à payer	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
							- Autres réserves	ZD	84 451		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	84 451		Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF			
	TOTAL I	ØF	84 451		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG			
					TOTAL II		ZH	84 451			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	103 300)	YQ	96 729	1 222					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	25 352	32 099					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	105 759)	XQ	105 959	103 603					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	4 475						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	16 087	18 257					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	253 800	243 225					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	405 673	397 184					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	5 059	6 408					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	35 710	26 607					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	40 769	33 015					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	427 014	422 421					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	263 849	274 522					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB	539 238						
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	4,95 %	1,66 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ	Ⓓ	Ⓔ	
I - Immobilisations *	1	MATERIELS DE LOCA	28 404		27 396	1 009	
	2	MATERIELS DE TRA	182		182		
	3	PRET AU PERSONNEL	3 150			3 150	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
Ⓕ				Ⓖ	Ⓗ	Ⓘ	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1	3 737	2 728	2 728			
	2						
	3	3 150					
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			2 728				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 %

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ②+③-④-⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ④	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL 1ER MAI MEDICAL SERVICE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 1 ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		15
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 805 281
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	2 805 281
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		14 971
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		3 286
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	18 257
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		1 468 664
Variation négative des stocks	OQ		10 979
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		204 857
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		5 155
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 689 855
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			1 133 684
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 133 684
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 805 281
Effectifs au sens de la CVAE	EY		15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|0|09|2|0|2|3**

N° SIRET **4|0|3|8|9|2|9|8|7|0|0|0|2|1**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EURL 1ER MAI MEDICAL SERVICE**

ADRESSE (voie) **2 rue du Labourat**

CODE POSTAL **10000** VILLE **TROYES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **400**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **EGGER** Prénom(s) **MICHEL**
Nom marital [] % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **400**
Naissance : Date **12011957** N° département **10** Commune **TROYES** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **17** Voie **RUE DU CHAPEAU ROUGE**
Code postal **10300** Commune **SAINTE SAVINE** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31/09/2023

N° SIRET 40389298700021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL IER MAI MEDICAL SERVICE

ADRESSE (voie) 2 rue du Labourat

CODE POSTAL 10000 VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

ANNEXE - Élé ment 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Le bilan de l'exercice, avant répartition, présente un total de 1 539 442 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 830 586 euros et un total charges de 2 784 872 euros, dégageant ainsi un résultat de 45 714 euros.

L'exercice considéré a une durée 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 08 janvier 2024.

Les états financiers ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice : Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture : Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements.

ANNEXE - Élément 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie économique du bien.

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Agencements & aménagements des constructions : 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations

Indemnités de fin de carrière : les IFC ne sont pas couvertes par un contrat d'assurance et n'ont pas fait l'objet d'une provision.

ANNEXE - Elément 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	28 034					28 034
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 034					28 034
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencés aménagements	178 304					178 304
Instal techniques, matériel outillage industriels	1 218 421		91 803		28 404	1 281 819
Instal., agencements, aménagements divers	348 204					348 204
Matériel de transport	84 974		85 791		182	170 583
Matériel de bureau, informatique et mobilier	80 193		3 776			83 969
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 910 095		181 370		28 586	2 062 879
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	54 850					54 850
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	15 454		900		3 150	13 204
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 304		900		3 150	68 054
TOTAL	2 008 433		182 270		31 736	2 158 966

Amortissements

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	28 034			28 034
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 034			28 034
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	178 304			178 304
	Instal technique, matériel outillage industriels	963 133	74 874	27 396	1 010 611
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	340 606	1 951		342 557
	Matériel de transport	64 672	15 970	182	80 461
	Matériel de bureau, mobilier	64 458	7 431		71 889
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 611 173	100 226	27 577	1 683 822
TOTAL		1 639 207	100 226	27 577	1 711 855

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	486		108	377
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		486		108	377
TOTAL GENERAL		486		108	377

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		108
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	900	900	
	Autres immobilisations financières	12 304		12 304
	Clients douteux ou litigieux	448		448
	Autres créances clients	273 016	273 016	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 958		1 958
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	19 698	19 698	
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 309	3 309	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	11 871	11 871	
Charges constatées d'avance	39 374	39 374		
TOTAL DES CREANCES		362 877	348 168	14 709
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		3 150		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes crédit à plus 1an à l'origine (1)	78 584	22 416	56 168	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	160 805	160 805		
	Personnel et comptes rattachés	74 536	74 536		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 786	57 786		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	15 493	15 493		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	10 224	10 224		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	5 730	5 730		
Autres dettes	9 808	9 808			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		412 966	356 797	56 168	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		80 432			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 087			
(2) Emprunts, dettes des associés (pers. physiques)		5 730			

Charges à payer

		30/09/2023
Total des Charges à payer		123 103
Emprunts et dettes financières divers		500
INTERET ASSOCIES	500	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 470
FOURNISSEURS FACT. NON PARV.	12 470	
Dettes fiscales et sociales		110 133
CONGES A PAYER	59 580	
PERSONNEL - CAP	14 682	
ORG.SOC.CH/CONGES	19 947	
ORG.SOC.CHARGES	7 423	
ETAT CHARGES A PAYER	8 502	

Capital social

	30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	400,00	250,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	400,00	250,0000	100 000,00

Le capital est détenu à 100 % par M. Michel EGGER.

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2023
VALEUR D'ORIGINE					103 300	103 300
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice				6 571	6 571
	TOTAL				6 571	6 571
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				34 249	34 249
	entre 1 et 5 ans				62 480	62 480
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				96 729	96 729
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					6 571	6 571

Le crédit-bail en cours à la clôture concerne uniquement un véhicule.

La durée du contrat est de 36 mois. Celui-ci prendra fin en juin 2026.